

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2012

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 13 août 2012, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin

Danielle Woolley
Huguette Drouin

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Lucie Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-08-120

Il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley , appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2012

12-08-121

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2012.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

5.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ

12-08-122

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu d'adopter le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, durant le mois de juillet 2012, pour la somme de 708.38 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

5.2 DÉPENSES AUTORISÉES PAR L'INSPECTEUR EN VOIRIE EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 202-2003 TEL QU'AMENDÉ

12-08-123

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'adopter le rapport des dépenses autorisées par l'inspecteur en voirie en vertu du règlement no 202-2003 tel qu'amendé, au courant du mois de juillet 2012, pour la somme de 1 034.78\$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

6. ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 111 351.19 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 2767 à 2794

12-08-124

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
2759	LÉGION ROYALE CANADIENNE	200.00	CONTRIBUTION FINANCIÈRE CÉNOTAPHE
2760	BELL MOBILITÉ	119.36	FRAIS CELLULAIRES
2761	BELL CANADA	120.02	FRAIS TÉLÉCOPIEUR
2762	HYDRO-QUÉBEC	191.91	ÉLECTRICITÉ BUREAU
2763	CHEZ POMMETTE ANIMATIONS	225.00	ACTIVITÉS FAMILI-FÊTE
2764	FEUX D'ARTIFICES ST-JÉRÔME INC.	3 500.00	ACTIVITÉS FAMILI-FÊTE
2765	SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE	796.00	REMISE RÉGIME DE RETRAITE
2766	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	140.27	TIMBRES
2767	HYDRO-QUÉBEC	482.45	ÉCLAIRAGE DES RUES
2768	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	444.20	ESSENCE
2769	MRC DES LAURENTIDES	31.80	FRAIS INTERURBAINS - TÉLÉPHONE IP
2770	RENAUD-BRAY	179.19	LIVRES BIBLIOTHÈQUE
2771	GARAGE JEAN BROSSÉ	405.56	BATTERIES SERVICE INCENDIE
2772	VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	67.00	REMISE DE FRAIS SUR INFRACTION
2773	CORPORATION SUN MEDIA	165.56	AVIS ENTRÉE EN VIGUEUR RÉGL. 284-2012 & 285-2012
2774	LES ENTREPRISES MALETTE ENR.	82.04	PÉRISSABLES POUR LA HALTE ROUTIÈRE ET SAVON
2775	MUNICIPALITÉ DU CANTON ARUNDEL	8 000.00	ENTENTE PREMIERS RÉPONDANTS 1ER VERS.
2776	VILLE DE BARKMERE	6 560.02	ENTENTE INSPECTEUR EN BÂTIMENT
2777	MUNICIPALITÉ DE ST-FAUSTIN-LAC-CARRÉ	524.00	SERVICES RENDUS FAUSSE ALARME LAC EARL
2778	MATÉRIAUX R. MCLAUGHLIN INC	159.75	PEINTURE FLUO, RALLONGE, POTEAUX EN T
2779	LES SERRES ARUNDEL S.E.N.C.	20.68	PERCHE (CENTRE COMMUNAUTAIRE)
2780	DENIS COURTE	1 160.65	REMB. DÉPENSES FAMILI-FÊTE
2781	DIRECT MEDIA PLUS INC	4 599.00	REFONTE DU SITE INTERNET
2782	D. TASSÉ DEVILLIERS	3 318.17	FAUCHAGE DE BORDS DE CHEMINS
2783	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	23 104.36	TRAVAUX DE PRÉPARATION POUR PAVAGE CH. LAROSE
2784	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	10 760.87	TRAVAUX CH. LAC-MUNICH EST
2785	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	21 079.79	PRÉPARATION ET CHARGEMENT CH.LAROSE
2786	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	10 626.26	PRÉPARATION ET CHARGEMENT LAC-DU-BROCHET
2787	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	1 034.78	NIVELAGE MONT-BLANC, LAROSE, LAC MUNICH
2788	FRANCINE LAFOREST	50.00	ALLOCATION CCU
2789	MICHAEL DOYLE	50.00	ALLOCATION CCU
2790	JEAN-PIERRE RAYMOND	50.00	ALLOCATION CCU
2791	RITA TITLEY	50.00	ALLOCATION CCU
2792	HUGUES JACOB	19.80	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2793	GILLE TESSIER	22.95	FRAIS DE DÉPLACEMENT
2794	MAXIME PÉPIN	38.57	FRAIS DE DÉPLACEMENT (LIVRAISON JOURNAL LOCAL)
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 413.27	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 284.97	RETENUES DE SALAIRES (PAR ACCÈSD)
	SALAIRES VERSÉS	8 272.94	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL	111 351.19	

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

7. ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2012

12-08-125

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de juillet 2012.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

8. **RAPPORT BUDGÉTAIRE SEMESTRIEL POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 JUILLET 2012**

12-08-126

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu

- d'adopter le rapport budgétaire semestriel pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2012

- d'autoriser les transferts de crédits budgétaires suivants :

- Du poste 02-130-00-331 Téléphone (Gestion financière), au poste 02-130-00-951 Quote-part MRC : 2 104 \$;
- Du poste 02-130-00-454 Formation (Gestion financière), au poste 02-130-00-413 Vérification (Gestion financière): 1 202 \$;
- Du poste 02-220-00-499 Formation. (Incendie), au poste 02-220-00-442 Services autres municipalité (Incendie): 304 \$
- Du poste 02-702-20-523 Entretien bâtisse (Loisirs & Culture) au poste 02-451-00-951 Quote-part MRC (Enlèvement des ordures) : 1 071\$

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents–

9. **RAPPORT DE LA FAMILI-FÊTE**

Le rapport des revenus et des dépenses eu égard à Famili-Fête, a été déposé au conseil.

10. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, informe, à titre de bénévole pour la Famili-Fête, que cet événement fut un franc succès. La préparation de cette fête s'est bien déroulée. Plus de 350 personnes se sont présentés. Les feux d'artifices ont été spectaculaires. Un grand merci à tous les bénévoles. Lors d'une réunion du comité suite à la tenue de Famili-Fête, il a été constaté qu'il manque des bénévoles pour s'occuper des activités pour les enfants.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications, des loisirs et des aînés, informe que Madame Maida Rivest serait intéressée à prendre en charge les arts et pourrait gérer la politique des arts. La possibilité de faire partie de la Route des Arts est envisagée.

Madame Woolley ajoute que suite à la dissolution du comité des loisirs en début d'année, Madame Lynn Courte et Monsieur Bob Guezen désirent créer le club « Entre amis », lequel serait autonome et pourrait gérer les activités tenues au centre communautaire de même que les revenus générés par lesdites activités. Le conseil s'est montré favorable.

Steven Larose, maire, rappelle qu'il travaille fort sur le dossier relatif à la fermeture du Centre Jeunesse d'Huberdeau. Monsieur Larose, agissant à titre de préfet suppléant de la MRC et Madame Évelyne Charbonneau, mairesse d'Huberdeau, sont très actifs dans ce dossier, en collaboration avec Monsieur Sylvain Pagé, député de Labelle. La fermeture dudit centre serait catastrophique pour l'économie de la région. De la pression est exercée auprès des autorités gouvernementales qui se disent ouvertes à la discussion et à l'étude des conséquences qui résulteraient de ladite fermeture.

11.. **PROJET DE CONSTRUCTION AU 405 CHEMIN OWEN**

12-08-127

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement no 251-2008 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal au 405 chemin Owen a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme, lequel est favorable audit projet de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu que le conseil approuve le projet de construction du bâtiment principal au 405 chemin Owen.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

12. **ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À L'EXPOSITION DE L'ART AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

12-08-128

CONSIDÉRANT que le conseil désire établir les règles relatives à l'exposition de l'art au centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu d'adopter la politique relative à l'exposition de l'art au centre communautaire et d'en autoriser la signature par le maire et la directrice générale.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

13. **DISTRIBUTION DES BOTTINS TÉLÉPHONIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE**

12-08-129

CONSIDÉRANT que le Groupe Pages Jaunes mandate la firme «Product Development Corporation (PDC)» pour la distribution des bottins téléphoniques;

CONSIDÉRANT que la distribution s'effectue par le lancement desdits bottins aux abords d'entrées privées et des emprises de routes;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens, étant villégiateurs, ne sont pas présents lors de ladite distribution, voire même absents pour une longue période de temps, conséquemment lesdits bottins deviennent détériorés, voire même inutilisables;

CONSIDÉRANT que ladite livraison se réalise de manière inconvenable en matière de protection de l'environnement, notamment où l'on retrouve plusieurs bottins dans les milieux sensibles suite à l'absence des propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'article 13 intitulé «distribution de certains imprimés» du règlement de nuisances numéro 176-99 prévoit des dispositions précises sur les méthodes de distribution et que l'article 31 impose des sanctions sévères pour quiconque contrevient audit règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité

- de faire la demande officielle à ce que la distribution des bottins téléphoniques s'effectue de manière à respecter notre réglementation municipale, par conséquent l'environnement de par les notions de développement durable;

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

14.1 **ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DES SERVICES DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

12-08-130

CONSIDÉRANT qu'une entente intermunicipale relative à la fourniture des services de l'inspecteur en bâtiment et en environnement a été conclue avec la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Ville de Barkmere, Alexandre Clermont, a remis sa démission;

CONSIDÉRANT que la Ville de Barkmere a entrepris les démarches relatives à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment à temps plein;

CONSIDÉRANT que les parties à l'entente désirent y mettre fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu de mettre fin à l'entente intermunicipale relative à la fourniture des services de l'inspecteur en bâtiment et en environnement conclue avec la Ville de Barkmere.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

14.2 **POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ADJOINT**

12-08-131

CONSIDÉRANT que le conseil désire mettre fin à l'entente intermunicipale relative à la fourniture des services de l'inspecteur en bâtiment et en environnement conclue avec la Ville de Barkmere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu de procéder à un appel de candidatures pour combler le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint à temps plein.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

15. **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II**

12-08-132

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire grandement participer aux orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité;

CONSIDÉRANT que pour connaître les possibilités de mise en valeur sur son territoire public, la municipalité nécessite une caractérisation du milieu et des ressources;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire :

- maximiser les retombées économiques pour le milieu;
- prioriser un maximum d'emplois locaux;
- mettre en valeur le territoire, les ressources, la flore et la faune;
- identifier les activités récréo-touristiques;
- évaluer les perspectives de retombées économiques sur le milieu;
- valoriser les principes de protection et de développement durable

CONSIDÉRANT que la municipalité rencontre tous les critères d'admissibilité dudit programme;

CONSIDÉRANT que la municipalité demande l'appui de la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité :

- de faire parvenir une demande de subvention au CLD Laurentides dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – volet II eu égard à une caractérisation du milieu et des ressources, remplissant toutes les exigences requises;
- de s'engager à déboursier les sommes nécessaires afin de combler le pourcentage non admissible par ledit programme ;

- de mandater monsieur Paul Courte, ingénieur forestier, conditionnellement à l'obtention de ladite subvention, afin de superviser le projet tel qu'exigé par ledit programme et ce, sans que les coûts reliés à son mandat n'excèdent cinq pourcent (5%) des coûts des travaux financés par ledit programme;
- de mandater Lucie Côté, directrice générale, ou Hugues Jacob, directeur général adjoint, à signer les documents afférents afin de rencontrer les exigences dudit programme.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

16.1 **ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU RÈGLEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES CONCERNANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

12-08-133

CONSIDÉRANT QUE par règlement, la MRC des Laurentides a déclaré sa compétence à l'égard des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec les dispositions de la loi, la MRC des Laurentides est substituée aux droits et obligations des municipalités relativement à la compétence qu'elle exerce;

CONSIDÉRANT QU'il est important de signer des ententes intermunicipales avec les municipalités afin de faire appliquer plusieurs dispositions d'ordre administratif et opérationnel du règlement par un employé désigné à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité

- d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente relative à la gestion du Règlement de la MRC des Laurentides concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles;
- de désigner la directrice générale ou le directeur général adjoint à titre d'officier municipal responsable de la gestion opérationnelle dudit règlement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

16.2 **DÉSIGNATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ EU ÉGARD AU RÈGLEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES CONCERNANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

12-08-134

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion du Règlement de la MRC des Laurentides concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles intervenue entre la municipalité de Montcalm et la MRC des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité de désigner la directrice générale ou le directeur général adjoint à titre d'officier municipal responsable de la gestion opérationnelle du Règlement de la MRC des Laurentides concernant la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

17. **SERVICE INCENDIE – LOCATION-ACHAT D'UN TRANSPORTEUR D'EAU DE 1500 GALLONS**

12-08-135

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de service, intervenue entre les municipalités d'Arundel, d'Huberdeau, de Montcalm et la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT que ladite entente telle qu'amendée stipule que « L'achat en commun de bâtisses, terrains, véhicules, équipements, nécessitant un amortissement, devra être approuvé par résolution par chacune des municipalités parties à la présente entente »;

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques de la MRC des Laurentides stipule que le secteur 4 de ladite MRC doit posséder deux autopompes et un camion citerne pour la couverture incendie de l'ensemble de notre territoire;

CONSIDÉRANT que les camions citernes des municipalités d'Arundel et d'Huberdeau ne rencontrent plus les exigences de la SAAQ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm approuve la location-achat en commun d'un transporteur d'eau usagé pour le service incendie Huberdeau-Montcalm;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm a procédé à un appel d'offres public pour la location-achat d'un transporteur d'eau usagé de 1500 gallons;

CONSIDÉRANT que suite audit appel d'offres, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu que la municipalité de Montcalm

- octroie le contrat pour la location-achat en commun d'un transporteur d'eau usagé de 1500 gallons pour le service incendie Huberdeau-Montcalm, à Héloc Ltée, pour la somme de 135,414.40 \$ \$, taxes incluses;

- se réserve le droit de sélectionner le crédit-bailleur qui financera la location-achat dudit véhicule. Dans ce cas, elle indiquera à l'adjudicataire, avec qui l'adjudicataire devra transiger directement;

- autorise la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

18. VOIRIE

18.1 PAVAGE D'UN TRONÇON DU CHEMIN LAROSE

12-08-136

CONSIDÉRANT que la municipalité de Montcalm a procédé à un appel d'offres par voie d'invitations écrites eu égard au pavage d'un tronçon du chemin Larose;

CONSIDÉRANT que suite audit appel d'offres, cinq (5) soumissions ont été reçues dans les délais prescrits,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité que

- la municipalité de Montcalm octroie le contrat pour le pavage d'un tronçon du chemin Larose au plus bas soumissionnaire, Asphalte Bélanger inc., pour la somme de 54,072.74 \$, taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

18.2 MAINTIEN DU SEUIL MINIMAL D'IMMOBILISATION – TRAVAUX D'EMPIERREMENT D'UN FOSSÉ SUR LE CHEMIN LAROSE ET CREUSAGE DE FOSSÉ SUR LE CHEMIN DU LAC-DES-PINS SUD

12-08-137

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux d'empierrement d'un fossé sur le chemin Larose et le creusage de fossé sur le chemin du Lac-des-Pins Sud, dans le cadre du maintien du seuil minimal d'immobilisation, pour la somme de 5,000 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

18.3 TRAVAUX SUR LE CHEMIN LAROSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ-16-2012)

12-08-138

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de préparation et de chargement sur le chemin Larose, secteur du chemin de l'Érablière, dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-16-2012), pour la somme de 9,000 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

18.4 TRAVAUX SUR LE CHEMIN DU LAC-MUNICH OUEST DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ-17-2012)

12-08-139

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux de préparation et de chargement sur le chemin du Lac-Munich Ouest, dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ-16-2012), pour la somme de 18,500 \$, taxes en sus.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents –

19. CORRESPONDANCE

Une liste de la correspondance du mois de juillet a été remise aux membres du conseil.

20. VARIA

Aucun nouveau sujet.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

12-08-140

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers présents -

Steven Larose, maire

Lucie Côté, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.